VILLE DE ROYAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 3 RUE MARCELIN BERTHELOT LE 16 AVRIL 2008

EH/CB APM 08/0433

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur PREFOL Thierry (Gérant de la SARL LABEL BLEU), sise 12 rue Georges Claude - 17640 VAUX SUR MER, en date du 11 avril 2008

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL LABEL BLEU est autorisée à effectuer des travaux (mise en place d'une piscine polyester) 3 rue Marcelin Berthelot, le mercredi 16 avril 2008 entre 10h00 et 12h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite rue Marcelin Berthelot dans la partie comprise entre la rue de Saujon et la rue Roger et Emma Bolleau, entre 10h00 et 12h00.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit rue Marcelin Berthelot dans la partie comprise entre la rue de Saujon et la rue Roger et Emmma Bolleau aux droits du chantier, entre 10h00 et 12h00.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 16 avril 2008 Fait à ROYAN, le 11 avril 2008 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint Henri LE GUEUT